

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange:
Dénomination commerciale : **SK 2000**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé : Joint-membrane thermofusible
Usages déconseillés : Toutes les utilisations qui ne figurent pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
CEFORA Sarl
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France
Téléphone +33 4 74 08 47 03 Fax +33 4 74 00 89 68
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: contact@cefora.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
CEFORA Sarl
Kurt Ramspeck
GSM : + 33 6 20 55 21 20

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Le produit n'est pas classé comme dangereux par le règlement CE n° 1272/2008.
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Aucun
- 2.3. Autres dangers
Brûlures thermiques par contact à chaud avec la peau ou les yeux

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

- 3.2. Mélanges
Composants contribuant aux dangers
BITUME ; CE n° : 232-490-9; CAS n° : 8052-42-4 Quote-part : < 100 %

SECTION 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
En cas d'inhalation
Conduire à l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
- Au contact de la peau
Si contact avec le produit liquéfié: refroidir rapidement avec de l'eau froide.
Si des boursouffures plus grandes que 30 millimètres sont formées ou si les dommages se trouvent dans un secteur sensible de la peau, consulter un médecin. Ne jamais tenter d'enlever de la peau la colle solidifiée. Continuer le refroidissement pendant le transport.
- Au contact des yeux
Refroidir les yeux immédiatement avec une grande quantité d'eau pure. Alerter un ophtalmologiste immédiatement. Continuer le refroidissement pendant le transport.
- En cas d'ingestion
Consulter un médecin en cas de troubles.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun(e) n'est connu(e).
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.
Néant

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Néant

5.3. Conseils aux pompiers

Non requis.

Indications complémentaires :

Ne pas utiliser d'eau pour l'extinction d'appareils ou d'installations électriques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec le produit chaud.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser solidifier. Absorber mécaniquement Élimination conforme aux consignes.

6.4. Référence à d'autres sections

Néant

Indications complémentaires

Aucun matériau dangereux n'est libéré.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour la manipulation

Ne pas surchauffer le produit.

Prévention des incendies / explosions

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Pas d'exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun

Néant

Autres indications sur les conditions de stockage

Classe de stockage : 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Joint-membrane thermofusible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

BITUME, vapeurs et aérosols pour application à chaud ; CAS n° : 8052-42-4

Spécification : TRGS 900 (D)

Valeur : 10 mg/m³

Remarques : H

Date de version : 01.04.2003

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant le repos et après avoir terminé le travail. Eviter le contact avec le produit chaud et liquéfié.

Protection respiratoire

Ne pas inhaler les vapeurs. Si nécessaire masque respiratoire avec filtre de combinaison - type A-P2 (pour les gaz et les vapeurs des composés organiques, point d'ébullition > 65°C / particule - code couleurs: brun / blanc)

Protection des mains

Utiliser des gants protecteurs résistant à la chaleur (EN 407).

Des gants en cuir - coton sont appropriés pour un usage limité (seulement pour court laps de temps) - Des gants humides ne sont pas appropriés.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Vêtements de protection (EN 340).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique : masse solide collante

Couleur : marron foncé

Odeur : faible, caractéristique

Renseignements importants pour la sécurité

Température de fusion/plage de fusion : 78 - 85 °C

Température d'ébullition/plage d'ébullition : non applicable

Point éclair : 220°C c,c,

Densité : (20 °C) ca. 1,05 g/cm³

Solubilité dans l'eau : (20 °C) insoluble

9.2 Autres informations

Le produit n'est pas explosif.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Néant, pour une utilisation appropriée

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses connues.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les produits de la dégradation thermique sont inflammables et peuvent former des mélanges explosifs à l'air.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible.

Expériences de la pratique

Pour la peau: Aucun effet irritant connu.

Pour les yeux: Aucun effet irritant connu.

Sensibilisation: Pas d'effet sensibilisant connu.

Autres observations

Si utilisé et manipulé selon les spécifications, le produit n'a pas d'effet nocif selon notre expérience et connaissance.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles
 - 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles
 - 12.5 Résultat des évaluations PBT et VPVB
Pas d'autres informations importantes disponibles
 - 12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Indications complémentaires
Ne pas laisser pénétrer le produit non dilué ou en grandes quantités dans les eaux souterraines, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandation
Peut être disposé ou brûlé selon les règlements des autorités locales avec les déchets banals et/ou les déchets industriels.
Code de déchets
Liste Européenne de déchets:
08 04 10: Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
Note: La classification du déchet pour ce produit peut changer selon le champ de son application. Veuillez observer la Directive 2001/118/CE.
Emballage non nettoyé : Recommandation :
Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien, national / international.
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien, national / international.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien, national / international.
- 14.4 Groupe d'emballage
Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien, national / international.
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien, national / international.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Néant
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien, national / international.

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations nationales
Instruction technique pour l'antipollution Poids (Article 5.2.5. I) : 45 - 50 °h

- Classe de pollution des eaux
Classe : - Classification selon VwVwS
15.2 Evaluation de la sécurité chimique :
Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport de marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.